



CGV

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Aurélie Ravera-Lassalle. EURL Voix et Formations

Créées le 10/10/2018

Actualisées le 25/08/2021

Actualisées le 10/03/2023

Actualisées le 12/05/2024

1. Objet et champ d'application

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation ci-dessous. Sauf dérogation formelle et expresse de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute commande expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier, email ou fax) ou validée sur notre site internet est ferme et définitive. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. Pour toute inscription, un accusé de réception ainsi que le contrat de formation sont adressés au responsable de l'inscription.

La commande ne sera acceptée et traitée par nos services qu'après réception du chèque d'acompte ou de caution dans le cas du DPC. AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS annulera automatiquement toute inscription dans les 15 jours qui suivent l'inscription en cas de non réception du contrat signé et des règlements.

Dans les 10 jours ouvrés qui précèdent la session, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS adresse directement à chaque participant une convocation. Celle-ci précise les horaires exacts et le lieu de la formation. Dans les 10 jours ouvrés qui suivent la session, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS adresse aux personnes indiquées par le client de la commande, un mail de fin de formation. Le bénéficiaire doit alors s'engager à répondre au questionnaire d'évaluation de fin de formation pour accéder à son

attestation de présence et à sa facture. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

3. Prix de vente

Les prix de nos formations sont indiqués en euros nets de taxes sur chaque document commercial ou publicitaire. Tout stage commencé est dû en totalité.

4. Conditions de règlement et de prise en charge

Les factures sont payables sans escompte, à leur date d'échéance. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance donnera lieu des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'Intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de 40€ sera exigible pour frais de recouvrement.

Le règlement doit être effectué par chèque ou virement à l'ordre de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS. L'absence de règlement d'une de nos factures à sa date d'échéance entraîne la suspension d'une nouvelle inscription jusqu'à apurement du compte. AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

En cas de paiement par un organisme collecteur il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation ;
- de faire figurer explicitement cette demande sur son bulletin d'Inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ou en cas d'intervention du DPC, d'adresser un chèque d'acompte et de caution du montant total de la formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme de financement ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme de financement au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage sauf intervention du DPC.

En cas de non-paiement par l'organisme de financement ou par le DPC des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

L'attestation de présence à adresser au FIF-PL ne sera délivrée qu'à condition d'un règlement complet, et à l'issue de la formation.

5. Conditions d'annulation, report de modification des formations par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS

5.1 AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment lorsque le nombre de participants à cette session est jugé pédagogiquement inapproprié ; AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS en informe alors le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la session.

Lorsque le report n'est pas possible, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité. Si l'annulation intervient, sans report possible, à moins de 10 jours de la session, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS ne remboursera ni les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur, ni les frais de repas, ni l'hébergement.

5.2 AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes, ainsi que de modifier le lieu de la formation.

6. Conditions d'annulation, de report et de remplacement par le Client

6.1 Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation, avec une retenue du montant de l'acompte pour frais administratifs, jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de la session. La demande doit parvenir à AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS par écrit à l'adresse postale en RAR : AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS, 215 chemin des plaines, 13090 Aix-en-Provence et par email : leeloulassalle@yahoo.fr.

L'annulation ou le report est effectif après confirmation par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS auprès du Client,

6.2 Sauf cas de force majeure dûment reconnue (décès ou hospitalisation du stagiaire), en cas d'annulation de sa participation à une formation par le Client moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session, AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS facture l'intégralité du montant de la formation. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation. AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS ne sera pas engagée si l'exécution d'un Contrat ou de toutes obligations incombant au client au titre des CGV est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS (« cas de force majeure »).

6.3 En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, l'action de formation sera due dans son intégralité. En cas d'abandon pour un motif de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat en ce qui concerne le solde du coût de la formation. L'acompte quant à lui est conservé par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS dans son intégralité.

7. Sous-traitance

AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS et AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

8. Conditions de participation

Les participants aux stages réalisés par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS sont tenus de respecter le règlement intérieur accessible sur le site internet Voixetformations.fr. Si la formation se déroule hors des locaux de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

9. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS, Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS, en cédant ou en communiquant ces documents.

10. Informatique et libertés

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse leeloulassalle@yahoo.fr ou par voie postale à l'adresse : AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS, 215 chemin des plaines, 13090 Aix-en-Provence

AURELIE RAVERA-LASSALLE, VOIX ET FORMATIONS respecte les principes de la réglementation générale de la protection des données, les données à caractère personnel sont :

- traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée
- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes,
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- exactes et, si nécessaire, tenues à jour
- traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel"

11. Contestation

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le tribunal d'Aix-en-Provence.

12. Mise à jour

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet voixetformations.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

ANNEXE 1 : GRILLE TARIFAIRE 2024

Formations	Nbre Jour / heures	Tarif DPC	Tarif FifPL	Tarif A son compte
Prise en charge orthophonique des pathologies vocales : Du Bilan à la Rééducation	2j / 14H	448 euros et 40 euros de frais de dossier Caution : 348 euros Acompte : 100 (non encaissé) et 40 euros	448 euros Acompte : 100 euros	448 euros Acompte : 100 euros
Prise en charge orthophonique des troubles de la voix en contexte neurologique	2j / 14H	448 euros et 40 euros de frais de dossier Caution : 348 euros Acompte : 100 (non encaissé) et 40 euros	448 euros Acompte : 100 euros	448 euros Acompte : 100 euros
Prise en charge orthophonique des paralysies laryngées	1j / 7H	224 euros et 20 euros de frais de dossier Caution : 174 euros Acompte : 50 (non encaissé) et 20 euros	224 euros Acompte : 50 euros	224 euros Acompte : 50 euros
Prise en charge orthophonique des dysodys	1j / 7H	224 euros et 20 euros de frais de dossier Caution : 174 euros Acompte : 50 (non encaissé) et 20 euros	224 euros Acompte : 50 euros	224 euros Acompte : 50 euros
Prise en charge orthophonique de la voix parlée et de la voix chantée : Une sélection d'applis	1j / 7H	224 euros et 20 euros de frais de dossier Caution : 174 euros Acompte : 50 (non encaissé) et 20 euros	224 euros Acompte : 50 euros	224 euros Acompte : 50 euros
Le geste corporel et respiratoire dans la prise en charge vocale	1j / 7H	224 euros et 20 euros de frais de dossier Caution : 174 euros Acompte : 50 (non encaissé) et 20 euros	224 euros Acompte : 50 euros	224 euros Acompte : 50 euros

MODALITÉS DE RÈGLEMENTS

La totalité des chèques doit être adressée à l'inscription. Les encaissements seront échelonnés selon les modalités suivantes.

Formations	Nombre de chèques : 2	Chq1 Acompte après délai de rétractation	Chq2 Solde 15 jours avant la tenue de la session